

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2812

22 décembre 2010

### SOMMAIRE

<b>AEW Europe S.à r.l.</b> .....	<b>134970</b>	<b>Penska Management Services S.à r.l.</b> .....	<b>134930</b>
<b>Amer-Sil S.A.</b> .....	<b>134948</b>	<b>Peppermint Holding S.A.</b> .....	<b>134956</b>
<b>Avenue Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>134935</b>	<b>Petroengineering S.A.</b> .....	<b>134952</b>
<b>F.A.H. Invest S.A.H.</b> .....	<b>134938</b>	<b>Plochingen S.à r.l.</b> .....	<b>134952</b>
<b>F.A.H. Invest S.A. - SPF</b> .....	<b>134938</b>	<b>Porta Westfalica S.à r.l.</b> .....	<b>134952</b>
<b>HWB Capital Management S.A.</b> .....	<b>134955</b>	<b>Pradera Pan European Management S.à r.l.</b> .....	<b>134958</b>
<b>Initium Group S.A.</b> .....	<b>134971</b>	<b>Praetor Advisory Company</b> .....	<b>134953</b>
<b>Logo Source S.à r.l.</b> .....	<b>134930</b>	<b>Preferred Funding S.à r.l.</b> .....	<b>134954</b>
<b>Melrose S.A.</b> .....	<b>134957</b>	<b>Preferred Funding S.à r.l.</b> .....	<b>134953</b>
<b>Namrun Finance S.A.</b> .....	<b>134968</b>	<b>Protex Finance S.A.</b> .....	<b>134956</b>
<b>OBE Concept</b> .....	<b>134937</b>	<b>Quadrant S.à r.l.</b> .....	<b>134956</b>
<b>Obrona Holding</b> .....	<b>134933</b>	<b>Queensberry S.A.</b> .....	<b>134968</b>
<b>Oelschläger Properties International Inc.</b> .....	<b>134938</b>	<b>Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>134958</b>
<b>Oeno-Invest Advisory S.A.</b> .....	<b>134940</b>	<b>Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>134967</b>
<b>Oeno-Invest Advisory S.A.</b> .....	<b>134934</b>	<b>Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>134968</b>
<b>Offenburg S.à r.l.</b> .....	<b>134935</b>	<b>Ranoo S.à r.l.</b> .....	<b>134970</b>
<b>OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>134932</b>	<b>Real Estate Engineering and Development S.A.</b> .....	<b>134976</b>
<b>Orizon Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>134935</b>	<b>Red Grafton II S.à r.l.</b> .....	<b>134970</b>
<b>Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>134937</b>	<b>Red Grafton I S.à r.l.</b> .....	<b>134970</b>
<b>Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>134937</b>	<b>Red Grafton S.à r.l.</b> .....	<b>134971</b>
<b>Palenque Finances S.A.</b> .....	<b>134955</b>	<b>Red Lion Investments S.A.</b> .....	<b>134971</b>
<b>Panattoni Western Fund S.à r.l.</b> .....	<b>134940</b>	<b>Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A.</b> .....	<b>134953</b>
<b>Pan European Health Food S.A.</b> .....	<b>134954</b>	<b>Ristorante Pizzeria L'Aquila S.à r.l.</b> .....	<b>134976</b>
<b>Parkway Mall (Luxembourg) Holding S.A.</b> .....	<b>134949</b>	<b>Robert Half</b> .....	<b>134975</b>
<b>Partsana S.A.</b> .....	<b>134971</b>	<b>Robert Half Holding S. à r. l.</b> .....	<b>134975</b>
<b>Pavagest S.A.</b> .....	<b>134954</b>	<b>Société Lonigo S.A.</b> .....	<b>134949</b>
<b>Pavagest S.A.</b> .....	<b>134955</b>	<b>Tanatos Invest S.A.</b> .....	<b>134976</b>
<b>Pavagest S.A.</b> .....	<b>134953</b>	<b>Ursus Investments S.A.</b> .....	<b>134956</b>
<b>Pavagest S.A.</b> .....	<b>134955</b>	<b>Zenta International S.A.</b> .....	<b>134972</b>
<b>Pegnitz Park S.à r.l.</b> .....	<b>134949</b>		

**Penska Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 25.076.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 octobre 2010*

En date du 19 octobre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Clive GRIFFITHS de son mandat de gérant de la Société avec effet au 8 octobre 2010;

- de nommer Monsieur Serge MOREL, né le 28 février 1965 à Clermont-Ferrand, France, ayant comme adresse professionnelle: 38, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 8 octobre 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Penska Management Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010153817/19.

(100176976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Logo Source S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 156.776.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Olivier Sylvain CHAMPEAU, commerçant, né à Antony (France), le 27 juin 1964, demeurant à F-22940 Plaintel, 5, Allée des Chênes,

ici représenté par Monsieur Luc VERELST, comptable, demeurant professionnellement à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 novembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prestations de conseils en publicité et marketing, y inclus l'importation et la vente d'objets publicitaires et de cadeaux d'entreprises.

La société a également pour objet, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut également participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «LOGO SOURCE S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Troisvierges.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Olivier Sylvain CHAMPEAU, commerçant, né à Antony (France), le 27 juin 1964, demeurant à F-22940 Plaintel, 5, Allée des Chênes.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

### *Libération du capital social*

Les cent parts sociales ont été libérées comme suit:

- jusqu'à concurrence du montant de SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 6.500,-) moyennant un versement en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

- jusqu'à concurrence du montant de SIX MILLE EUROS (€ 6.000,-) moyennant un apport en nature, consistant dans une voiture CHRYSLER PT CRUISER, immatriculée sous le numéro AP-050-AN, numéro de châssis. 1C8FYN8UX3T614627, évaluée au montant de SIX MILLE EUROS (€ 6.000,-).

La valeur de la voiture résulte d'une facture établie par le garage E.B.C. S.A. en date du 18 mars 2010.

Une copie de ladite facture, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, confirme l'existence et la valeur de l'apport en nature et il donne décharge au notaire à cet égard.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'il fera lui-même toutes les démarches nécessaires en France et au Grand-Duché de Luxembourg en vue de l'immatriculation de la voiture CHRYSLER PT CRUISER au nom de la société constituée.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2010.

### *Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Olivier Sylvain CHAMPEAU, commerçant, né à Antony (France), le 27 juin 1964, demeurant à F-22940 Plaintel, 5, Allée des Chênes.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. VERELST, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 novembre 2010. Relation: ECH/2010/1655. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153775/123.

(100177084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

### **OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 300.526.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.814.

Les comptes annuels pour la période du 25 mars 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153801/12.

(100177802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Obrona Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 90.358.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand ten, on the fourth day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

“STOCKWELL CORPORATION S.A.”, a company established under the laws of the Panama with its registered office and principal place of business at Apartado 6188, PA- Panama 5,

here represented by Ms. Flora Gibert, Notary’s clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the Company "OBRONA HOLDING", having its principal office in L- 1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90358, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on November 25<sup>th</sup>, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 93 of January 30<sup>th</sup>, 2003;

II. That the capital of the company “OBRONA HOLDING ” is fixed at twelve thousand five hundred EURO (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (€ 25,-) per share each, fully paid;

III. That the appearing party is the sole Partner of the Company “OBRONA HOLDING ”;

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company “OBRONA HOLDING” with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company “STOCKWELL CORPORATION S.A.”, prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of “OBRONA HOLDING”, declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole Partner
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of “OBRONA HOLDING” is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L- 1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

**Costs**

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred Euros.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le deux novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

“STOCKWELL CORPORATION S.A.”, une société établie selon les lois du Panam ayant son siège social à Apartado 6188, PA- Panama 5,

ici représentée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société "OBRONA HOLDING", ayant son siège social à L- 1469 Luxembourg, 67 rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B90358 a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 93 du 30 janvier 2003;

II. Que le capital social de la société "OBRONA HOLDING", précitée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (25,-EUR) chacune, entièrement libérées;

III. Que la comparante, prénommée, étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la Société "OBRONA HOLDING";

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société à Responsabilité Limitée "OBRONA HOLDING", avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société "STOCKWELL CORPORATION S.A.", prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société "OBRONA HOLDING", qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société "OBRONA HOLDING" est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L- 1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille deux cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48713. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153797/94.

(100177313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Oeno-Invest Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.364.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 08 novembre 2010*

- l'associé unique accepte la démission de la société Alpha Expert S.A. de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de nommer la société Anphiko S.A. avec siège social au 100, rue de la Gare, L-8325 Capellen, comme nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période de 4 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153808/14.

(100177209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Offenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.898.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2010153798/16.

(100177442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Orizon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.775.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.302.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153803/12.

(100177803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Avenue Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.133.

In the year two thousand and ten, on the twenty sixth day of October.

Before us, Maître Joseph Elvinger Civil Law notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Avenue Asia (Luxembourg), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 141225, duly represented by Ms. Anca Iusco, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 October 2010.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Avenue Luxembourg S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 107133 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company from its current periodicity of the first of September of each year until the thirty-first of August of each year to a periodicity from the first of January of each year



until the thirty-first of December of each year and to close the current financial year on the thirty-first of December 2010 consequently.

*Second resolution*

As a consequence of the previous resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 20 of the articles of the association which shall have the following wording:

" **Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year."

*Valuation of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, fees or expenses in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Avenue Asia (Luxembourg), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141225 représentée par Anca Iusco, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 octobre 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l' "Associé Unique") de Avenue Luxembourg une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107133 (la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société de sa périodicité actuelle du premier septembre au trente-et-un août de chaque année par une périodicité du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année et par conséquent d'arrêter l'exercice social en cours le trente-et-un décembre.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année"

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Iusco, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis Sand.*



POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg le 17 NOV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010154060/80.

(100176402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

---

**Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.624.

---

Les comptes annuels au 30/04/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153804/10.

(100177730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.624.

---

Les comptes consolidés au 30/04/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153805/10.

(100177847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**OBE Concept, Société Anonyme.**

Siège social: L-2425 Luxembourg, 12, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 132.294.

---

L'an deux mil dix, le vingt-six octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OBE CONCEPT", avec siège social à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, R.C.S. Luxembourg section B numéro 132.294, constituée suivant constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil, des Sociétés et Associations C numéro 2505 du 6 novembre 2007.

L'assemblée est présidée par Yves Scharlé, gérant, demeurant professionnellement à L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée sans convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- Changer le siège social de 29, rue de la Gare, L-7535 Mersch à 12, rue de la Résistance, L-2425 Luxembourg.
- Changer l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Après délibération, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de 29, rue de la Gare, L-7535 Mersch à 12, rue de la Résistance, L-2425 Luxembourg de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de OBE Concept.

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. SCHARLÉ, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48165. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153806/51.

(100177496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Oelschläger Properties International Inc., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.159.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

OELSCHLÄGER PROPERTIES INTERNATIONAL INC.

Signature

Référence de publication: 2010153807/12.

(100177565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**F.A.H. Invest S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. F.A.H. Invest S.A.H.).**

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82-86, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 50.426.

---

L'an deux mil dix.

Le quinze octobre;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "F.A.H. INVEST S.A.H." (No. Matricule 19962207068) avec siège social à L-4042 Esch/Alzette, 82 rue du Brill;

inscrite au Registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B50.426;-

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 février 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 13.444;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 avril 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 19.241;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 décembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 8.540.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Amara HAMILA, demeurant à E-08015 Barcelone (Espagne), 7/9 Calle Valencia;

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur de Monsieur Mehdi HAMILA, demeurant à Premier de Mar, Barcelona (Espagne), Calle Capitan del Mar 20-22;

Le bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

1.- Changement de l'objet social de la société de Holding 29 en S.P.F.

2.- Modification afférente des articles 1 et 4 des statuts de la société.

3.- Conversion du capital de LUF en EURO, en appliquant le cours de change de 1 EURO = 40,3399 LUF pour la conversion et augmentation du capital social. Suppression de la valeur nominale des actions et refixation de la valeur nominale des actions.

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée générale, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée générale, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constitué est peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes.

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société de holding 29 en S.P.F.

*Deuxième résolution:*

Suite à la prédite résolution l'article 4 et l'article 1<sup>er</sup> des statuts auront la teneur suivante.

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme sous la dénomination de "F.A.H. INVEST S.A. - SPF".

" **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation des instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière les biens définis au 1<sup>er</sup> alinéa.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de patrimoine familial à laquelle la société se soumet expressément.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de TROIS MILLIONS LUF (3.000.000.- LUF) en SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE HUIT VIRGULE ZERO SIX EURO (74.368,06.- EURO) en utilisant le cours de change officiel de UN EURO = 40,3399 pour la conversion et d'augmenter le capital de SIX CENT TRENTE ET UN VIRGULE QUATRE VINGT QUATORZE EURO (631,94.- Euro) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE HUIT VIRGULE ZERO SIX EURO (74.368,06.- EURO) à SOIXANTE QUINZE MILLE EURO (75.000.- Euro). En outre l'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions pour les refixer à VINGT CINQ EURO (25.- Euro) chacune.

*Quatrième et dernière résolution*

" **Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à SOIXANTE QUINZE MILLE EURO (75.000.- EURO), divisé en TROIS MILLE (3.000) actions de VINGT CINQ EURO (25.- Euro) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais afférents, incombant à la société en raison des présentes est estimé approximativement à la somme de MILLE EURO (Euro 1.000.-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénoms usuels, état et demeure, il tous signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Hamila, Hamila, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 20 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12577. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C.

Bettembourg, le 9 novembre 2010.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2010154324/79.

(100177129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Oeno-Invest Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153809/9.

(100177210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Panattoni Western Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.789.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth day of November.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PDC NL I B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at 54-80, Beech Avenue, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, The Netherlands, registered with trade register of Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry for Amsterdam (Handelsregister Kamer van Koophandel an Fabrieken voor Amsterdam) under the number 3424 6262,

here represented by Mrs Catherine DELSEMME, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized among itself and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of Panattoni Western Fund S.à r.l..

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings, and each share gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** The subscribed capital may be changed at any time by decision of the single shareholders or, as the case may be, by decision of the extraordinary general meetings deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In case of a sole shareholder, the shares of the Corporation are freely transferable to non-shareholder.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

**Art. 12.** The Company may redeem its own shares subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholder(s).

### **C. Management**

**Art. 13.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstance by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least two managers.

The company will be bound in all circumstances by the sole signature of the sole manager or any of the members of the board.

The sole manager or of the board of managers may, grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

**Art. 14.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice or verbal notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 16.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 17.** The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company may compensate any manager or authorised agent, his heirs, the executors of his will and other beneficiaries for expenses reasonably incurred for any actions or trials, in which he has been a party in his capacity as manager or authorised agent of the Company, or manager or authorized agent of any other company, of which the Company is a shareholder, and for which he has not been compensated, except in cases where, in such actions or trials, he is finally condemned for gross negligence in the management of the Company or of any other company of which the Company is a shareholder, or for breach of the Law or of the present articles of incorporation. The right to compensation shall not exclude other rights on these grounds.

The Company shall pay the expenses incurred by any person entitled to compensation, according to the terms of the present articles of incorporation, in relation to and in advance of the final issue of any trial.

**Art 18.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 19.** Any regularly constituted shareholder's meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.



Except as otherwise required by law, resolutions at a shareholder's meeting duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole shareholders or by a majority of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholder's meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 20.** Each share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 21.** If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 22.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 23.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of shareholders represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of shareholders, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the shareholders proportionally to the share they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the shareholders may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the shareholders.
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the shareholders according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the shareholders.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of shareholders to distribute at any moment to the shareholders any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 25.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 26.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by PDC NL I B.V. as aforementioned.

All the one thousand two hundred fifty (1,250) shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.



### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder representing the entire subscribed capital, represented as here above stated, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
2. The following company is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

The private limited company (société à responsabilité limitée) Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., having its registered office in 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 144.945.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PDC NL I B.V., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le Droit des Pays-Bas, ayant son siège sociale au 54-80, Beech Avenue, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, Pays Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam (Handelsregister Kamer van Koophandel an Fabrieken voor Amsterdam) sous le numéro 3424 6262,

ici représentée par Madame Catherine DELSEMME, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquiescer par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés du même groupe.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La dénomination sociale de la Société sera Panattoni Western Fund S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires et chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

**Art. 7.** Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des nouveaux associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 12.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

## C. Gérance

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée par la signature unique du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres peuvent être associés ou non. Le conseil de gérance sera composé d'au moins deux gérants.

La Société sera liée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou de tout membre du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

**Art. 14.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit ou verbal de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation en cas d'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 15.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 16.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 17.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société peut indemniser tout gérant ou agent autorisé, ses légataires, les exécuteurs testamentaires et autre bénéficiaires pour dépense raisonnable exposée dans le cadre de toute action ou procès, dans lequel il a été partie en sa qualité de gérant ou agent autorisé de la Société, ou gérant ou agent autorisé de toute autre société dont la Société est actionnaire, et pour laquelle il n'a pas encore été indemnisé, exception faite lorsque, dans le cadre de tel action ou procès, il est finalement condamné pour négligence grossière dans la gestion de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire, ou pour violation de la Loi ou des présents statuts. Le droit d'être indemnisé n'exclut pas d'autres droits sur ces bases.

La Société paie les dépenses exposées par toute personne autorisée à recevoir une indemnisation, en vertu des termes des présents statuts, en relation et en avance de l'issue finale de tout procès.

**Art. 18.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il

pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 19.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 20.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 21.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 22.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 23.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 24.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 25.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf s'il est convenu autrement, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la société.

L'actif, après réalisation d'actifs et déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 26.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

*Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par PDC NL I B.V., susmentionnée.

Toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

*Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
2. Est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

La société à responsabilité limitée Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.945.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille trois cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte notarié a été acté à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue du mandataire, connue du notaire par son surnom, ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2010. Relation: GRE/2010/3894. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153814/447.

(100177827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Amer-Sil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 8.871.

—  
EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2010 que les mandats d'administrateur de la Société de Madame Alexandra Moore Barber, Monsieur Dana R. Barlow et de Monsieur Guy Dauwe ont été renouvelés pour une période de cinq ans, expirant à l'assemblée générale devant se tenir en 2015.

Le mandat de Monsieur David Burke n'a pas été renouvelé.

Il a été notifié le changement d'adresse de Guy Dauwe, administrateur de la Société dont le mandat d'administrateur-délégué à la gestion journalière de la Société a par ailleurs été renouvelé pour une période de cinq ans, et expirera à la date de l'assemblée générale devant se tenir en 2015.

Il a également été notifié le changement de nom de Madame Alexandra Moore Barber en Madame Alexandra Moore.

En conséquence, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Madame Alexandra Moore, Administrateur, résidant au 617, North Main Street, Stonington, Connecticut 06378, USA;

- Monsieur Dana R. Barlow, Administrateur, résidant au 20 South Bay Drive, Narragansett, RI 02882, USA;

- Monsieur Guy Dauwe, Administrateur, résidant 1, rue J.Oster, L-8146 Bridel, Luxembourg.

Le délégué à la gestion journalière est:

- Monsieur Guy Dauwe, administrateur-délégué, résidant 1, rue J.Oster, L-8146 Bridel, Luxembourg.

Leurs mandats se terminent à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

De plus, il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2010 que le mandat de réviseur d'entreprises d'Ernst & Young Société Anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 47.771, a été renouvelé pour un an.

Son mandat se terminera donc à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 8 novembre 2010

Signature.

Référence de publication: 2010154278/30.

(100177085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Parkway Mall (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.163.

Par résolutions circulaires signées en date du 12 novembre 2010, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153815/12.

(100177236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Pegnitz Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153816/11.

(100177804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Société Lonigo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.601.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Société Lonigo S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.601, incorporated by a deed enacted by Me Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated November 12, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 57 of January 15, 2004 (the Company). The meeting was opened by Amandine PIASSENTIN, lawyer, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary, Hubert JANSSEN, Jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Hubert JANSSEN, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) acknowledgment of the renunciation by the shareholders of the Company to the application of articles 293, 294 and 295 (1) c), d) and e) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

2) approval and execution of the contribution by the Company of a part of its assets to Ventoux Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2540 Luxem-



bourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.905 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares each having a par value of twenty-five euro (EUR 25) (the Receiving Company) according to the demerger proposal (projet de scission) dated August 25, 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations dated September 18, 2010, number 1934 (the Proposal) and the provisions of article 308bis-2 of the Law resulting in the submission of this operation to the provisions of articles 285 to 308 of the Law, with the exception of article 303, so that the contribution shall result ipso jure in the transfer to the Receiving Company of the assets and liabilities attached thereto;

3) miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list, that the shareholders representing the entire subscribed capital are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. It is acknowledged that the board of directors of the Company approved the Proposal on August 13, 2010 and further decided to propose to the Company's shareholders the contribution by the Company of a part of its assets to the Receiving Company. It is further acknowledged that the Proposal was executed before Maître Joseph Elvinger, prenamed, on August 25, 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations dated September 18, 2010, number 1934.

Each of the shareholders of the Company has perfect knowledge of the Proposal as approved and submitted by the board of directors of the Company.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to renounce to the application of the following articles of the Law:

- a) article 293 which requires the board of directors to draft a detailed written report explaining the economic and legal reasons of the contribution set out under the Proposal;
- b) article 294 which requires a report of an independent auditor on the contribution set out under the Proposal;
- c) article 295 (1) c), d) and e) which stipulates the right of the shareholders to inspect at least one month before the extraordinary general meeting approving the contribution set out under the Proposal a recent accounting statement, the report of the board of directors as well as the report of an independent auditor.

*Second resolution*

The meeting decides to approve and execute the contribution by the Company of a part of its assets consisting of thirteen thousand eight hundred (13,800) shares with par value of twenty-One (EUR 21) each, and representing a 30 % shareholder interest, in the capital of Arluy Sociedad Limitad, a company organized under the laws of Spain, with registered office at Poligono, la Portalada, Circunde 26, 26006 Logroño, La Rioja, Spain and registered with the register of commerce of La Rioja under number 26045617 (the Shares) to the Receiving Company according to (i) the terms of the Proposal and (ii) the provisions of article 308bis-2 of the Law resulting in the submission of the operation to the provisions of articles 285 to 308 of the Law, with the exception of article 303, so that the contribution of the Shares shall result ipso jure in the transfer to the Receiving Company of the assets and liabilities attached thereto. There being no further business, the meeting was adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Société Lonigo S.A. une société anonyme ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.601, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 57 du 15 janvier 2004 (la Société).



L'assemblée fut ouverte sous la présidence de Amandine PIASENTIN, avocat, résidant à Luxembourg, qui désigna comme secrétaire Hubert JANSSEN, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée désigna comme scrutateur Hubert JANSSEN, prénommé.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour est le suivant:

1) prise de connaissance de la renonciation par les actionnaires de la Société à l'application des articles 293, 294 et 295 (1) c), d) et e) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);

2) approbation et exécution de l'apport par la Société d'une part de ses actifs à Ventoux Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.905 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) divisé en cinq cents (500) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) (la Société Bénéficiaire) en application du projet de scission en date du 25 août 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 18 septembre 2010 numéro 1934 (la Proposition) et aux dispositions de l'article 308bis-2 de la Loi entraînant la soumission de cette opération aux dispositions des articles 285 à 308 de la Loi, à l'exception de la l'article 303, de sorte que l'apport résulte ipso jure dans l'apport à la Société Bénéficiaire des actifs et passifs qui y sont attachés;

3) divers

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre-eux sont indiqués sur une liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le soussigné notaire. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexés à cet acte aux fins d'enregistrement,

III. Il ressort de la liste de présence, que les actionnaires représentant la totalité du capital souscrit sont présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour,

IV. Il est pris connaissance de ce que le conseil d'administration de la Société a approuvé la Proposition en date du 13 août 2010, et a décidé par la suite de proposer aux actionnaires de la Société l'apport par la Société d'une partie de ses actifs à la Société Bénéficiaire. Il est également pris connaissance de ce que la Proposition a été exécutée pardevant Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 25 août 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 septembre 2010, numéro 1934.

Chacun des actionnaires de la Société a une parfaite connaissance de la Proposition telle qu'approuvée et soumise par le conseil d'administration de la Société.

Après que ce qui précède ait été approuvé par l'assemblée, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de renoncer à l'application des articles suivants de la Loi:

a) l'article 293 qui requiert que le conseil d'administration rédige un rapport écrit et détaillé expliquant les raisons économiques et juridiques de l'apport prévu dans la Proposition;

b) l'article 294 qui requiert le rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant sur l'apport prévu dans la Proposition;

c) l'article 295 (1) c), d) et e) qui précise le droit pour les actionnaires d'inspecter au moins un mois avant l'assemblée générale extraordinaire approuvant l'apport prévu par la Proposition, des comptes récents, le rapport du conseil d'administration ainsi que le rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée décide d'approuver et exécuter l'apport par la Société d'une part de ses actifs consistant en treize mille huit cents (13.800) actions d'une valeur nominale de vingt-et-un (21) euro chaque, et représentant 30 % du capital d'Arluy Sociedad Limitad, une société de droit espagnol ayant son siège social à Poligono, la Portalada, Circunde 26, 26006 Logrono, La Rioja, Espagne et enregistrée au registre de commerce de La Rioja sous le numéro B 26045617 (les Actions) à la Société Bénéficiaire conformément aux (i) termes de la Proposition et (ii) dispositions de l'article 308bis-2 de la Loi résultant dans la soumission de l'opération aux dispositions de l'article 285 à 308 de la Loi à l'exception de l'article 303, de telle sorte que l'apport des Actions entraînera ipso jure le transfert à la Société Bénéficiaire des actifs et passifs qui y sont attachés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été ajournée,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu à la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: A. PIASENTIN, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48937. Reçu douze euros (12.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155009/139.

(100177750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Petroengineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153818/10.

(100177779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Plochingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.894.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2010153819/16.

(100177443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Porta Westfalica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 127.157.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2010153820/16.

(100177639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 115.261.

Par résolutions circulaires signées en date du 12 novembre 2010, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153849/12.

(100177237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Praetor Advisory Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 99.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153822/10.

(100177284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Preferred Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 60.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 148.866.

*Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société le 27 Août 2010*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société au siège social en date du 27 Août 2010 la décision de changer le siège social de la Société à partir du 13 Septembre 2010 à:

9, allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg  
Grand Duchy of Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 Novembre 2010.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Jean-Guibert Mahy

*Gérant*

Référence de publication: 2010153823/20.

(100176978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Pavagest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 104.821.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 18 novembre 2010 que les mandats des administrateurs sortants:

- Mme Nicoletta MANTOVANI, productrice, également Présidente du Conseil d'Administration, demeurant au 62, Corso Canalchiaro, I-41100 MODENA,

- M. Andrea MELERA, administrateur de société et également administrateur - délégué de la Société, avec adresse professionnelle au 12, Via Pioda, CH-6901 LUGANO,

- M. Giovanni BERNASCHINA, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 12, Via Pioda, CH-6901 LUGANO,

ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant,

- M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Lors d'une réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire datée du 18 novembre 2010, M. Andrea MELERA, a également été reconduit dans sa fonction d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010153828/24.

(100177743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Pavagest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 104.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010153829/11.

(100177744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Preferred Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 60.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.866.

La Compagnie notifie que, à dater du 13 septembre 2010, les Gérants suivants de la Compagnie ont chacun changé leur adresse professionnelle vers:

9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Grand-Duché du Luxembourg

Manfred Zisselsberger

Jean-Guibert Mahy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 novembre 2010.

*Pour la Société*

Jean-Guibert Mahy

*Gérant*

Référence de publication: 2010153824/20.

(100177756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Pan European Health Food S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.708.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 11 novembre 2010*

Il résulte dudit procès-verbal:

que sont appelés aux fonctions d'administrateur

de catégorie A Madame Nathalie PRIEUR, née le 08 avril 1967 à Trèves (Allemagne), et demeurant au 4547, route d'Arlon, L1140 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2016

de catégorie B Monsieur Jeannot DIDERRICH, né le 27 mars 1973 à Ettelbruck, demeurant au 4547, route d'Arlon, L1140 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2016

de catégorie B Monsieur Brunello DONATI, né le 26 août 1947 à Lugano (Suisse) et demeurant au 1, Riva Albertolli, CH6900 Lugano, jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2016

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010153827/19.

(100177367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Palenque Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 87.105.

---

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010153826/15.

(100177011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Pavagest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 104.821.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010153830/11.

(100177745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Pavagest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 104.821.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010153831/11.

(100177746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**HWB Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 79.099.

---

*Auszug der Außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 5. August 2010*

Die Generalversammlung fasst folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt mit sofortiger Wirkung, Herrn Carsten Salzig, Diplom-Kaufmann, geboren am 11.01.1975, wohnhaft in Langheckstr. 7, D-54317 Morscheid, unter der aufschiebenden Bedingung durch die Commission de Surveillance du Secteur Financier als Verwaltungsratsmitglied der HWB Capital Management S.A. zu bestellen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt mit sofortiger Wirkung, Frau Gabriele Tober, Diplom-Betriebswirt (VWA), geboren am 09.02.1962, wohnhaft in Ludwig-Simon-Str. 14, D-54295 Trier, unter der aufschiebenden Bedingung durch die Commission de Surveillance du Secteur Financier als Verwaltungsratsmitglied der HWB Capital Management S.A. zu bestellen.

Wecker, am 5. August 2010.

Brand / Salzig / Tober

Vorsitzender / Protokollführer / Stimmzählerin

Référence de publication: 2010154125/21.

(100176377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

---

**Peppermint Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.039.

---

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- la société FRANCOIS IV HOLDING S.A.S., Administrateur de catégorie A, ayant comme représentant permanent Monsieur Robert Daussun, dont la dénomination sociale est désormais FRANCOIS IV.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour PEPPERMINT HOLDING S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010153833/17.

(100177156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Protex Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 74.080.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153836/9.

(100177433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Quadrant S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.969.

---

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153837/10.

(100177340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Ursus Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 101.399.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 septembre 2010 que:

Les mandats des trois administrateurs:

- Roger GREDEN, né le 28.10.1953 à Arlon (Belgique), demeurant à L-2273 Luxembourg, 4a, rue de l'Ouest, nouvelle adresse;

- Pierre-Paul BOEGEN, né le 20.10.1948 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Viville, 65, rue de Freylange;  
- Nelly NOËL, née le 26.10.1946 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2440 Luxembourg, 121, rue de Rollingergrund;  
et le mandat du commissaire aux comptes CODEJA SARL, ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B71.771,  
ont été reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010153925/18.

(100177774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Melrose S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 96.795.

L'an deux mil dix, le vingt-six octobre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " MELROSE S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1269 du 29 novembre 2003,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch en date du 11 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 32 du 05 janvier 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 96.795.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente nomme Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à Mondercange, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1.- Décision de mettre la société MELROSE S.A. en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

4.- Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société MELROSE S.A. en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge au membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.



*Déclaration du comparant*

Le mandataire déclare au nom et pour compte du bénéficiaire économique que l'avoir social de la société à liquider n'est pas le produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à heures.

*Evaluation.*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R.CAURLA, P.WEILER, N.GLOESENER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47726. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155491/62.

(100178908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

**Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.952.

Par résolutions signées en date du 21 octobre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B, avec effet au 11 décembre 2009

2. Acceptation de la démission de Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, de son mandat de gérant de type A, avec effet au 29 septembre 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153838/15.

(100177150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Pradera Pan European Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.782.

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of November.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Pradera-AM PLC, a company existing under the laws of England, with registered office at 60 New Broad Street, London EC2M 1JJ, England, registered at Companies House under n° 3786152,

represented by Mrs Gwendoline Laloux, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed on 10<sup>th</sup> of November 2010.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in her above-mentioned capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which is herewith established as follows:

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by these articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company is to be initially composed of a single shareholder who is therefore the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of “Pradera Pan European Management S.à r.l.”.

**Art. 3. Object.** The sole purpose of the Company is to create, administer and manage one or several Luxembourg collective undertakings which are governed by Part II of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment (the “2002 Law”) or by the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the “Funds”).

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Funds. It may, on behalf of the Funds, enter into any contract; purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the Funds; proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties’ name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign company; and exercise on behalf of the Funds and holders of shares/units of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Funds. The aforementioned powers shall be considered declaratory and not exhaustive.

The Company may provide financial support to companies in which the Company holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guaranties in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis and carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object. The Company must however remain within the limitations set out by the Funds’ constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

The Company shall be subject to Chapter 14 of the 2002 Law.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital if the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The Company may establish subsidiaries and branches where it considers them to be useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The corporate capital of the Company is set at one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares fully paid with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

**Art. 7. Variation of the corporate capital.** The corporate capital may at any time be increased or decreased, by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

If the Company is composed of a single shareholder, that shareholder exercises all those powers granted to all shareholders by the 1915 Law and the Articles of Incorporation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder owning the entire issued share capital of the Company or by a group of shareholders in general meeting. The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event request that a seal be affixed to the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company’s inventories and resolutions.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

**Art. 10. Transfer of shares.** Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares may be freely transferred amongst any existing shareholders.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders in general meeting. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the corporate capital of the Company.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

A transfer will not be binding upon the Company and third parties, unless duly notified to, or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a shareholder will not cause the Company to go into liquidation.

**Art. 14. Board of managers.** The Company is managed and administered by a board of managers consisting of at least three (3) managers. A manager can be a shareholder or a non-shareholder.

Each manager is appointed for a limited or an unlimited duration by the single shareholder owning the entire issued share capital or by a group of shareholders in general meeting.

Any manager may be removed at any time by the single shareholder holding the entire issued share capital, or by a majority of shareholders in general meeting, who collectively hold at least 75 per cent of the corporate capital of the Company. Any manager may resign at any time.

The single shareholder holding the entire issued share capital, or a group of shareholders in general meeting decides upon the compensation of each manager (if any).

The board of managers shall appoint, from among its members, a chairman. The board of managers shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The board of managers may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each manager consents in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of managers shall act validly only if a majority of managers are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman of the board of managers and by the secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. The secretary (if any) of the meeting will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

Copies or extracts of the minutes of the board of managers which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of managers and by the secretary (if any) of the meeting or by any two managers.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the managers. The chairman of the board of managers shall have a casting vote.

**Art. 16. Powers of representation.** In dealing with third parties, any two managers shall have the power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company is bound in all circumstances by the signature of any two managers.

**Art. 17. Board of Managers' Committees.** The board of managers may, by a majority vote, set up one or more committees to deal with specific matters under its supervision and responsibility, each committee to consist of one or more managers of the Company and/or non-managers.

**Art. 18. Death, Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a manager.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a manager will not cause the Company to go into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed to the assets and documents of the Company.

**Art. 19. Liability of a manager.** A manager will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 19, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 19 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 19 shall subrogate the Company to any right such manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 19 shall be contractual rights.

**Art. 20. General meeting of shareholders.** When the Company is composed of one single shareholder, that shareholder exercises the powers granted by the 1915 Law to shareholders in general meeting.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

When the Company is composed of a group of shareholders, shareholder decisions are taken in a general meeting or by written resolution, the text of which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered post.

In this case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by registered post to the Company within 15 days of receiving the text.

When the Company is composed of a group of shareholders, unless otherwise specified in these articles, shareholder decisions are only validly taken if they are adopted by shareholders holding more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend these articles and to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's corporate capital.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of a group of shareholders in general meeting are documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company. Shareholder votes and any powers of attorney are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 23. Independent auditor.** The single shareholder or a group of shareholders in general meeting shall appoint an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) who shall fulfil the duties prescribed by applicable laws.

**Art. 24. Balance-sheet.** On 31 December of each year, the accounts are closed and the board of managers will produce an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the 1915 Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to a group of shareholders in general meeting for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company for a period of fifteen days prior to the deadline set for the shareholder general meeting.

**Art. 25. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after the deduction of overheads, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by the decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a group of shareholders in general meeting.

**Art. 26. Interim dividends.** The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Subject to the conditions (if any) fixed by the 1915 Law and in compliance with the foregoing provisions, the manager or the board of managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The manager or the board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits realised during the current year and profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The payment is made once the manager or the board of managers is assured that sufficient amounts are guaranteed to pay out an advance payment on dividends and that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** In the case of the dissolution of the Company, for any reason and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not. The liquidator(s) will be appointed by the single shareholder or by a group of shareholders in general meeting, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company have been drawn up by the appearing party. This party has subscribed for the number of shares shown below and has paid in cash the amount illustrated:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
Pradera-AM PLC .....	€ 125,000.-	125	€ 125,000.-
TOTAL .....	€ 125,000.-	125	€ 125,000.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300)

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2011.

#### *Extraordinary general meeting*

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1 Resolved to set the minimum number of managers at five and further resolved to elect the following in their respective capacity as a manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Colin John Colquhoun CAMPBELL, Chairman, born in London on 12 February 1956, residing professionally at Pradera-AM PLC 60 New Broad Street, EC2M 1JJ London (United Kingdom).

- Mrs. Supreetee Kumudini SADDUL, manager, born in Mauritius on 6 November 1963, residing professionally at 33 avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. James Robert Andrew BURY, Managing Director, born in Oxford on 23 October 1966, residing professionally at Pradera-AM PLC 60 New Broad Street, EC2M 1JJ London (United Kingdom).

- Mr. Mark Fraser RICHARDSON, manager, born in Aberdeen on 27 June 1974, residing professionally at Senovazné náměstí 8, Prague 1 11000 (Czech Republic).

- Mr Roberto LIMETTI, Manager, born on 15 July 1970 in Varese (Italy), residing professionally at Largo Donegani,3 20121 Milan, Italy;

2 The registered office shall be at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

3 Deloitte S.A., a company having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (RCS Luxembourg B 67.895), is appointed as independent auditor of the Company. The term of office of the independent auditor shall end at the date of the Annual General Meeting to be held in 2012.

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Pradera-AM PLC, une société créée sous droit anglais, ayant son siège social à 60 New Broad Street, London EC2M 1JJ, , Angleterre, étant inscrite au registre du commerce et des sociétés (« Companies House ») sous le numéro 3786152, représentée par Madame Gwendoline LALOUX, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 10 novembre 2010.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant et paraphée « ne varietur », restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par la comparante une société à responsabilité limitée (la « Société ») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la « Loi de 1915 »), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les « Statuts »).

La Société comportera initialement un associé unique qui sera par conséquent propriétaire de l'intégralité du capital social de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés suite à la cession de parts sociales ou l'émission de nouvelles parts sociales.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de « Pradera Pan European Management S.à r.l. ».

**Art. 3. Objet.** L'objet unique de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de un ou plusieurs organismes de placement collectif luxembourgeois soumis à la partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la « Loi de 2002 ») ou à la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés (les « Fonds »).

La Société se chargera de toutes les activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion des Fonds. Elle pourra, pour compte des Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, propriétés et, plus généralement, tout avoirs constituant des investissements autorisés des Fonds, procéder à toutes inscriptions et tout transferts en son nom ou au nom de tiers dans le registre des parts sociales ou obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte des Fonds et des détenteurs de parts des Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux titres constituant les avoirs des Fonds. Cette énumération doit être considérée comme exemplative et non limitative.

La Société pourra fournir un soutien financier aux sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société pourra également gérer ses propres actifs à titre accessoire et entreprendre toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs des Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

La Société sera soumise au Chapitre 14 de la Loi 2002.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil d'administration.

La Société pourra établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euro (EUR 125.000,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique ou moyennant résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et une voix aux assemblées générales des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à tous les associés par la Loi de 1915 et les Statuts.



La propriété d'une part sociale emporte l'adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession des parts sociales.** Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique pourra librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant 75% du capital social de la Société.

**Art. 11. Formalités.** La cession des parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres parts sous réserve du respect des prescriptions de la Loi.

**Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Conseil de gérance.** La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance comprenant au moins trois (3) gérants, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

L'associé unique détenant la totalité du capital libéré ou l'assemblée générale des associés en vertu d'une résolution favorable représentant 75% du capital social de la Société, pourra décider la révocation d'un gérant à tout moment. Chaque gérant peut démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou l'assemblée générale des associés décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque gérant.

Le conseil de gérance pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le conseil de gérance pourra choisir un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil de gérance.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président de la réunion du conseil de gérance et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion du conseil de gérance et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux gérants.



Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants. Le Président du conseil de gérance aura un vote décisif.

**Art. 16. Pouvoirs de représentation.** Vis-à-vis des tiers, deux des gérants auront conjointement les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances ainsi que pour accomplir et autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet social de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 17. Comités du conseil de gérance.** Le conseil de gérance peut, par un vote à la majorité de tout le conseil, constituer un ou plusieurs comités afin de traiter sous son contrôle et sa responsabilité de sujets particuliers, chaque comité comprenant un ou plusieurs membres gérants ou non de la Société.

**Art. 18. Décès, Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un gérant.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-droit d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 19. Responsabilité d'un gérant.** Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant que gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil de gérance l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre que gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Aucune abrogation ou modification d'une disposition en contradiction avec cet article 19 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article tel qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogations ou modifications.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 19 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 19 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 19 seront des droits contractuels.

**Art. 20. Assemblées générales des associés.** Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus de la moitié du capital social sauf dispositions contraires contenues dans ces statuts. Cependant, des décisions portant modification des présents statuts et notamment celle de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois-quarts du capital social de la Société.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 23. Réviseur d'Entreprises.** L'associé unique ou l'assemblée générale des associés nommera un réviseur d'entreprises agréé qui accomplira les obligations prescrites par les lois applicables.

**Art. 24. Bilan.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire des avoirs et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi de 1915.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut consulter les documents financiers au siège social de la Société, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

**Art. 25. Répartition des bénéfices.** L'excédent du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 26. Dividendes intérimaires.** Le solde du profit annuel net peut être distribué à/aux associé(s) proportionnellement au nombre de parts qu'il(s) détient/détiennent dans la Société.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par la Loi de 1915 et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant ou le conseil de gérance peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant ou le conseil de gérance déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. Le paiement n'est effectué qu'après le gérant ou le conseil de gérance se soit assuré qu'il y ait des montants suffisants afin de procéder au versement d'un acompte sur dividendes et qu'il ait obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se référeront aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Pradera-AM PLC . . . . .	€ 125.000,-	125	€ 125.000,-
TOTAL . . . . .	€ 125.000,-	125	€ 125.000,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915 ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale de la Société, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1 L'associé unique décide de fixer à cinq (5) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Colin John Colquhoun CAMPBELL, gérant, né le 12 février 1956 à Londres (Angleterre), ayant sa résidence professionnelle au 60 New Broad Street, EC2M 1JJ London Angleterre.

- Madame Supreetee Kumudini SADDUL, gérant, née le 6 novembre 1963 à l'île Maurice, ayant sa résidence professionnelle au 33 avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Monsieur James Robert Andrew BURY, gérant, né à Oxford le 23 octobre 1966, ayant sa résidence professionnelle au 60 New Broad Street, EC2M 1JJ London Angleterre.

- Monsieur Mark Fraser RICHARDSON, gérant, né à Aberdeen le 27 juin 1974, ayant sa résidence professionnelle à Senovazné namesti 8, Prague 1 11000 République Tchèque.

- Monsieur Roberto LIMETTI, gérant, né le 15 juillet 1970 à Varese (Italie), ayant sa résidence professionnelle au Largo Donegani, 3 20121 Milan, Italie;

2 Le siège social est fixé au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

3 Deloitte S.A., une société ayant son siège social établi à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (RCS Luxembourg B 67.895), est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société. Le mandat de l'auditeur indépendant expirera à l'occasion de l'assemblée générale des associés qui se tiendra en 2012

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50115. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153821/484.

(100177484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 252.250,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.884.

Par résolutions signées en date du 5 novembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 11 décembre 2009

2. Acceptation de la démission de Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 29 septembre 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153839/15.

(100177759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Namrun Finance S.A., Société Anonyme.****Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 127.472.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 16 Novembre 2010 de la Société Namrun Finance S.A. que l'actionner ont pris les décisions suivantes:

## 1. Démission des Administrateurs suivants à compter du 16 Novembre 2010:

- M Andreas Demmel ayant pour adresse professionnelle 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- M Brian McMahon ayant pour adresse professionnelle 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- Mme Marie-Sibylle Wolf ayant pour adresse professionnelle 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

## 2. Election d'Administrateurs suivants à compter du 16 Novembre 2010:

- Mme Hikmet Yasemin Cetinalp ayant pour adresse professionnelle Büyükdere Cad. Yapi Kredi Plaza A Blok. Kat: 16, Levent, Istanbul Turquie, pour une durée de 6 ans à compter du 16 Novembre 2010;
- M Martinus C.J. Weijermans ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une durée de 6 ans à compter du 16 Novembre 2010;
- M Robert van 't Hoeft ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une durée de 6 ans à compter du 16 Novembre 2010

3. La siège de la Société est transféré du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 16 Novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M Martinus C.J. Weijermans  
*Administrateur*

Référence de publication: 2010155000/26.

(100177008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 252.250,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 129.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153840/11.

(100177805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Queensberry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 67.420.

L'an deux mille, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,  
agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de «QUEENSBERRY S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 67420, constituée suivant acte notarié en date du 26 novembre 1998 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 107 du 22 février 1999 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et dernièrement suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 avril 2010, publié au Mémorial C, numéro 1387 du 6 juillet 2010,

en vertu d'un mandat lui conféré par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 15 octobre 2010, une copie desdites résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quarante-deux mille cinq cent vingt-huit euros et soixante-douze cents (42.528,72 EUR) représenté par huit mille deux cent quarante-deux (8.242) actions d'une valeur nominale de cinq euros et seize cents (5,16 EUR) entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à trente et un millions mille deux cent quatre-vingts euros (31.001.280,- EUR) qui sera représenté par six millions huit mille euros (6.008.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros et seize cents (5,16 EUR) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 15 octobre 2010, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de deux cent trente et un mille six cent quatre vingt neuf Euros et seize cents (231.689,16 EUR) en vue de porter le capital social souscrit à deux cent soixante quatorze mille deux cent dix sept euros et quatre-vingt huit cents (274.217,88 EUR) par la création et l'émission de quarante quatre mille neuf cent une (44.901) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cinq euros et seize cents (5,16 EUR) chacune, avec une prime d'émission globale de vingt-trois millions deux cent sept mille sept cent dix euros quatre-vingt-quatre cents (EUR 23.207.710,84) et jouissant des même droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 15 octobre 2010, a accepté la souscription de la totalité des quarante quatre mille neuf cent une (44.901) nouvelles actions par les actionnaires existants, comme suit:

a) «TEN X S.A.», une société régie par les lois luxembourgeoises, avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, à concurrence de vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-quinze (27.395) actions;

b) «Crown Estate», une société régie par les lois mauriciennes, avec siège social à Ebene, 3<sup>rd</sup>, Floor, 355 NeXTeracom, Tower 1, Cybercity à concurrence de huit mille sept cent cinquante-trois (8.753) actions;

c) «Anapex Estate Ltd», une société régie par les lois mauriciennes, avec siège social à Ebene, 3<sup>rd</sup>, Floor, 355 NeXTeracom, Tower 1, Cybercity à concurrence de huit mille sept cent cinquante-trois (8.753) actions.

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement par des versements en numéraire avec une prime d'émission à la Société, de sorte que la somme totale de vingt-trois millions quatre cent trente-neuf mille quatre cents euros (EUR 23.439.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

L'apport total de vingt-trois millions quatre cent trente-neuf mille quatre cents euros (EUR 23.439.400.-) consiste en deux cent trente et un mille six cent quatre vingt neuf Euros et seize cents (231.689,16 EUR) de capital et en vingt-trois millions deux cent sept mille sept cent dix euros quatre-vingt-quatre cents (EUR 23.207.710,84) de prime d'émission.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Premier alinéa.** Le Capital souscrit est fixé à deux cent soixante quatorze mille deux cent dix sept euros et quatre-vingt huit cents (274.217,88 EUR) représenté par cinquante-trois mille cent quarante-trois (53.143) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cinq euros et seize cents (5,16 EUR) chacune.

#### *Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. WESQUY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13498. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010153841/70.

(100177665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Ranoo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1424 Luxembourg, 13, rue André Duchscher.  
R.C.S. Luxembourg B 147.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153844/10.

(100177625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**AEW Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 370.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 90.603.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 novembre 2010*

En date du 5 novembre 2010, l'associé unique de la Société a décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Bruno BAGNOULS de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 5 novembre 2010
- de nommer Monsieur Ronan BODERE, né le 6 janvier 1977 à Valognes (France), demeurant à L-1841 Luxembourg, 2-4 rue du Palais de Justice, avec effet au 5 novembre 2010.

Ainsi fait à Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010153955/17.

(100175550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

---

**Red Grafton I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 152.851.

Par résolutions signées en date du 12 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Valérie Scholtes, avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, étage 3, L-1660 Luxembourg de son mandat de Gérant avec effet immédiat.
2. nomination de Christoph Unger, avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg au mandat de Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153845/15.

(100177760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Red Grafton II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 152.799.

Par résolutions signées en date du 12 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Valérie Scholtes, avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg de son mandat de Gérant avec effet immédiat.
2. nomination de Christoph Unger, avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg au mandat de Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153846/15.

(100177761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Partsana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 91.901.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2009, tenue en date du 18 novembre 2010 que:

Sont réélus en qualité d'Administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le siège social de la société est transféré du 25 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010154373/24.

(100177038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Red Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.002.

Par résolutions signées en date du 12 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Valérie Scholtes, avec adresse professionnelle au 108, Route de Trèves, L-6960 Senningen de son mandat de Gérante avec effet immédiat.

2. nomination de Christoph Unger, avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg au mandat de Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153847/15.

(100177762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Initium Group S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Red Lion Investments S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 152.807.

—  
L'an deux mille dix, le huit novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "RED LION INVESTMENTS S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 152.807, ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, constituée par acte reçu en date du 21 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1235 du 14 juin 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire et l'assemblée élit comme Scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, qui sera signée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en "INITIUM GROUP S.A." et modification subséquente de l'article 1.2 des statuts.

2. Démission de Monsieur Oliver Chappaz de son poste d'administrateur et décharge à lui accorder à compter de ce jour.

3. Remplacement de l'administrateur démissionnaire par Monsieur Francesco Abbruzzese.

4. Transfert du siège social de la société de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en "INITIUM GROUP S.A." et de modifier en conséquence l'article 1.2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1.2.** La Société adopte la dénomination «INITIUM GROUP S.A.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Oliver Chappaz de son poste d'administrateur et lui accorde décharge entière et définitive pour l'exécution de son mandat à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de remplacer l'administrateur démissionnaire par Monsieur Francesco ABBRUZZESE, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, pour une période de six (6) ans.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49388. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153848/57.

(100177109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Zenta International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 67.468.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of ZENTA INTERNATIONAL S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67.468 (the Company). The Company has been incorporated on December 3<sup>rd</sup>, 1998 pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 115 of February 24<sup>th</sup>, 1999. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 26<sup>th</sup>, 2003 pursuant to a deed of the same notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1139 of October 31<sup>st</sup>, 2003.

The Meeting is chaired by Ms Sara GERARDI, private employee, with professional address at Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at Luxembourg (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The Sole Shareholder represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. Such list and proxy, signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the one thousand (1,000) shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company;
2. Appointment of Mr Simon BAKER as liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Appointment of an auditor-examiner;
5. To grant discharge to the board of directors and the auditor of the Company.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Simon BAKER, born in Elgin (United Kingdom) on December 26<sup>th</sup>, 1955 and residing professionally at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Cardinal Nominees Limited, a company incorporated pursuant to the Laws of the British Virgin Islands, with registered office at 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Companies Register of the British Virgin Islands under number 1446432, as auditor-examiner, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to (i) all the directors of the Company and (ii) the auditor of the Company for the exercise of their respective mandates.

### Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le quinze novembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de ZENTA INTERNAIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.468 (la Société). La Société a été constituée le 3 décembre 1998 suivant un acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 115 du 24 février 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu le 26 septembre 2003 suivant acte reçu par le même notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1139 du 31 octobre 2003.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Sara GERARDI, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Président),

Madame le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabel DIAS, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Monsieur Raymond THILL, maître en droit, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président déclare que:

I. L'Actionnaire Unique représenté ainsi que le nombre de ses actions qu'il détient apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les mille (1.000) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Nomination de Monsieur Simon BAKER comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
5. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

IV. L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer Monsieur Simon BAKER, né à Elgin (Grande Bretagne) le 26 décembre 1955 et demeurant professionnellement au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa

seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à L'Actionnaire Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer Cardinal Nominees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques,

avec siège social au 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et inscrite auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1446432, comme commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé d'accorder la décharge (i) à tous les administrateurs de la Société et (ii) au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

#### *Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.

Signé: S. Gerardi, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50625. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155596/144.

(100178866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

---

#### **Robert Half, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 107.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de Robert Half*

Signature

Référence de publication: 2010153851/12.

(100177184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

#### **Robert Half Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 134.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Robert Half Holding S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010153852/11.

(100177185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Tanatos Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 101.284.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 24 novembre 2010*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 24 novembre 2010*

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 24 novembre 2010.

*Pour TANATOS INVEST S.A.*

Référence de publication: 2010155564/31.

(100179163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

---

**Real Estate Engineering and Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.857.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153854/10.

(100177068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---

**Ristorante Pizzeria L'Aquila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8313 Capellen, 1A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 46.418.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153856/10.

(100177002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

---